**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

**COMMUNE DU TIGNET**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2013**

Nombre de conseillers :

En exercice : 23 L’an deux mille treize,

Présents : 19 Le quinze avril,

Votants : 23 Le Conseil Municipal de la Commune du TIGNET dûment convoqué,

S’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BALAZUN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : neuf avril deux mille treize.

**PRESENTS : François BALAZUN, Corinne RICHARDSON, Martine BOUYOU, Nicole CASAN, Pascale PAYEUR, Delphine GRANDJEAN, Patrick PATAULT, Alain SIBEUD, Catherine GIRARD, Valérie DUFOSSE, Jean CANTONI, Denis DURBISE, Thierry CHASTANG, Cédric MARCHESI, Jean-Marie LAMOUREUX, Jean-Claude BORGIOLI, Albert WOLFF.**

**POUVOIRS**: Brigitte LUCAS **à Jean-Marie LAMOUREUX**, Christine GROSLAMBERT-MALINS **à Patrick PATAULT**, Marie-Elisabeth THIBAUDEAU **à Corinne RICHARDSON**, Lionel DONNELEY **à Nicole CASAN**, Jean LAUTARD **à Jean-Claude BORGIOLI**, André LEMETAYER **à Alain SIBEUD**.

**Secrétaire de séance** : Nicole CASAN

L’appel a été fait par Monsieur Le Maire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Avril 2013 est approuvé avec 1 voix « abstention » (Monsieur Wolff).

La Secrétaire de Séance est Madame Nicole Casan.

*Monsieur Cantoni précise avant toute chose que son vote d’abstention concernant le CA de 2012 (délibération N° 2013.05 du Conseil Municipal du 8 avril 2013) était motivé par le fait qu’il avait voté « abstention » à l’époque de la délibération sur Budget Primitif Principal lorsque celui-ci avait été soumis au vote en 2012 (délibération du Conseil Municipal du 26.03.2012, N°2012/017).*

*Monsieur Wolff a souhaité intervenir pour préciser les détails du texte de loi : L 1612-1 du CGCT. La lecture à voix haute a été faite.*

**2013/020 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L. 2311-1 et suivants,

Considérant que le budget primitif doit être voté en équilibre réel de l’exercice auquel il s’applique, Monsieur Le Maire explique aux conseillers municipaux les conditions de préparation du budget primitif et les efforts de la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 1 voix « contre » (Thierry CHASTANG), 7 voix « abstention » (Albert WOLFF, Jean CANTONI, Catherine GIRARD, Jean-Claude BORGIOLI, Jean LAUTARD, Jean-Marie LAMOUREUX, Brigitte LUCAS) et 15 voix « pour » décide:

* D’adopter le budget primitif 2013 comprenant les inscriptions budgétaires suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

* Recettes : 2 026 234.85 €
* Dépenses : 2 026 234.85 €

**SECTION D’INVESTISSEMENT :**

* Recettes : 4 424 219.52 €
* Dépenses : 4 424 219.52 €

Commentaires :

*Monsieur Le Maire indique que les divergences opposant les élus ont pu être aplanies suite à la réunion du Jeudi 11 Avril à 19 heures. Le boulevard urbain est ramené à un coût de 600 000 euros HT.*

*Monsieur Le Maire rappelle qu’un différentiel existe entre les coûts HT et TTC et que cela est à prendre en compte lors de la lecture de la maquette Excel du budget.*

*Le projet du boulevard urbain pourra se penser comme un projet à tiroirs, et la tranche ferme n’empêche pas la possibilité de tranches conditionnelles. Des options sont possibles car il s’agit d’un projet extensible.*

*Monsieur Cantoni pose la question du tourne-à-gauche, et Monsieur Le Maire revient sur l’explication donnée par Monsieur Almayrac sollicité dans le cadre de la réunion du Jeudi 11 Avril à 19 heures. Un rond-point n’a pas été envisagé par l’étude de la société Alvetech.*

*Monsieur Chastang indique que la création du boulevard urbain devrait attendre les résultats de l’étude « entrée de ville » qui devrait démarrer bientôt. Monsieur Le Maire indique le projet du boulevard urbain est suspendu depuis déjà 1 an ½ et qu’il n’est pas concerné par l’étude « entrée de ville » car cette dernière n’inclut pas le boulevard dans sa réflexion. Monsieur Le Maire interroge Monsieur Chastang pour déterminer s’il a été présent lors des réunions de préparation sur le lancement du projet « entrée de ville ». Madame Richardson intervient pour indiquer que les travaux du boulevard urbain ne seront pas commencés avant que l’étude entrée de ville n’aboutisse. Monsieur Le Maire rappelle que l’entrée de ville n’inclut pas la réflexion autour du boulevard urbain car les deux zones ne se touchent pas.*

*Sur la thématique du beach volley, Madame Casan indique que l’appellation a été modifiée avec l’accord des élus pour migrer vers « aménagement terrain de volley ».*

*Concernant la ZA : Monsieur Le Maire indique qu’un nouveau plan d’ensemble a été établi par Monsieur Amayenc avec conservation de la voie des CP. Cela n’affecte en rien le budget présenté. Monsieur Le Maire précise que la ZA constitue un moyen pertinent de pérenniser des emplois sur la commune et de créer de l’activité. C’est une offre attractive qui se place en complémentarité des ZA des communes voisines. Monsieur Lamoureux souhaite des précisions chiffrées, Madame Richardson indique que Monsieur Theurer se tient à sa disposition pour le renseigner sur ce point.*

*Concernant le bâtiment associatif qui se construit : Monsieur Le Maire expose que 60 000 euros pour travaux supplémentaires sont prévus, par exemple il cite la deuxième partie de la salle des associations (aux 30 mètres carrés initiaux se greffent 25 mètres carrés) ou encore les 50 à 60 mètres carrés de stockage, les deux WC supplémentaires en bas (pour la salle des associations et pour les utilisateurs du stade tout proche).*

*Monsieur Le Maire revient sur les indemnités élus baissées de 6000 euros suite à re-calcul avec une réaffectation sur la ligne « formation des élus ».*

*Monsieur Wolff reproche à Monsieur Le Maire de présenter des dossiers ficelés sans méthodologie et sans concertation. Monsieur Le Maire interroge Monsieur Wolff sur sa présence lors des réunions préparatoires relatives au budget et lui fait remarquer qu’il était absent à ces réunions.*

*Monsieur Le Maire précise que si les subventions pour le boulevard urbain ne sont pas accordées en totalité, il procédera à une révision du projet. La réalisation du boulevard dépend de l’obtention des subventions. Monsieur Le Maire précise qu’il est hors de question d’endetter la commune. Il revient sur l’apport de la vente des terrains Clos du Bounin. Monsieur Cantoni s’avère satisfait des compromis trouvés et reconnaît des efforts conséquents. Il déclare qu'il ne votera donc pas contre le budget, mais qu'il s'abstiendra car le budget ne correspond pas à celui que lui-même aurait pu élaborer*

**2013/021 – SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS ET PRIVES**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le versement des subventions attribuées aux associations sera subordonné à la production, par les bénéficiaires, des comptes de l’exercice précédent, des prévisions de budget pour 2013, des statuts de l’association en vigueur pour l’exercice 2013, de la composition du bureau tenant compte de toute modification éventuellement intervenue depuis le 1er janvier et d’une demande de versement.

La Commune ne pourra procéder au versement des subventions aux associations qu’après obtention complète de tous les documents exigés. Un dossier type, en ce sens, leur a été adressé individuellement en ce début d’année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 20 voix « pour » et 3 voix « abstention » (Brigitte LUCAS, Jean-Marie LAMOUREUX, Patrick PATAULT) décide d’approuver :

**I – Les contributions aux organismes de regroupement**, dont la liste, annexée à la présente délibération, figure au budget primitif 2013 (article 6554),

**II – Les subventions attribuées aux organismes publics**, dont la liste, annexée à la présente délibération, figure au budget primitif 2013 (articles 657361 et 657362),

**III – Les subventions attribuées aux associations**, dont la liste, annexée à la présente délibération, figure au budget primitif 2012 (article 6574).

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT – ARTICLE 6554

|  |  |
| --- | --- |
| **ORGANISMES** | **BP 2013** |
| SDEG | 10974,65 € |
| ECOLE DE MUSIQUE | 2760,00 € |
| SIIVU | 16803,00 € |
| SISA | 3795,00 € |
| **TOTAL** | **34 332,65 €** |

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX ORGANISMES PUBLICS – ARTICLES 657361 – 657362

|  |  |
| --- | --- |
| **ORGANISMES** | **BP 2013** |
| CAISSE DES ECOLES (ARTICLE 657361 | 43 000,00 € |
| CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (ARTICLE 657362) | 10 000,00 € |
| **TOTAL** | **53 000,00 €** |

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS – ARTICLE 6574

|  |  |
| --- | --- |
| **ORGANISMES** | **BP 2013** |
| ACAT | 500,00 € |
| AAPE | 500,00 € |
| ACPE | 300,00 € |
| AIKIDO | 500,00 € |
| AMCVHS | 500,00 € |
| AMICALE BOULISTE | 1000,00 € |
| AMICALE DES PORTE-DRAPEAUX | 100,00 € |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 1500,00 € |
| APET | 500,00 € |
| France ALZHEIMER | 1000,00 € |
| SAUVEGARDE CANAL SIAGNE | 200,00 € |
| CLUB BEL AGE | 1500,00 € |
| CCFF | 1500,00 € |
| CINEMA | 500,00 € |
| CINEMA CABRIS | 200,00 € |
| DH TECH | 300,00 € |
| INFORMATIQUE | 500,00 € |
| OMNISPORT TIGNET (dont 500,00 € pour la section handball) | 5500,00 € |
| COMITE DES FETES | 5000,00 € |
| COURSE A PIED (dont 1500,00 € pour le trail) | 2000,00 € |
| DDEN | 160,00 € |
| HISTOIRE ET CULTURE HAUT DE SIAGNE | 200,00 € |
| FESTIVAL ST JEAN CASSIEN | 300,00 € |
| PEYMEINADE HANDICAP | 1000,00 € |
| RUGBY | 200,00 € |
| SECOURS CATHOLIQUE | 1000,00 € |
| ST VINCENT DE PAUL | 1000,00 € |
| DIVERS | 4540,00 € |
| **TOTAL** | **32000,00 €** |

Commentaires :

*Monsieur Lamoureux souhaite connaître le processus d’attribution des subventions. Monsieur Marchesi intervient pour expliquer que chaque association doit faire connaître son projet auprès du service finances de la Mairie et transmettre les documents comptables (bilan financier par exemple). Monsieur Patault se voit dans l’obligation légale de s’abstenir lors de ce vote car il préside l’une des associations bénéficiant d’une subvention communale.*

**QUESTIONS DIVERSES :**

*Monsieur Lamoureux précise qu’un trou se situant dans le chemin des Veyans pourrait se révéler très dangereux. Monsieur Le Maire indique que les travaux sont prévus dès le lendemain et Monsieur Sibeud ajoute que les intempéries empêchent la bonne marche des travaux de réparation sur les chemins et routes de la commune.*

Clôture de la séance à 20h10.